

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N°12-2025	MOYENS GENERAUX MARCHÉ DE TRAVAUX ▪ Marché n° CCAS 2022-01 - Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 12 : Peinture - Avenant n° 3
-------------------------------	--

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°2024.09.02 en date du 16 septembre 2024, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 15-2022 en date du 28 novembre 2022, attribuant le lot 12 : Peinture du marché de travaux d'extension de la résidence Jacques Bertrand à CLISSON, à la société SARL FREMONDIERE DECORATION, située 7 rue des noisetiers à OREE D'ANJOU (49270) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 3 au marché n° CCAS 2022-01 : Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 12 : Peinture, selon le montant actualisé suivant :

Lot n° 12: Peinture	Montant initial du marché	Montant HT avenant n°3	Montant HT actualisé après avenant 3	% d'écart introduit par l'avenant
SARL FREMONDIERE DECORATION ZA DES CHATAIGNERAIES 7 RUE DES NOISETIERS - LANDEMENT 49270 OREE D'ANJOU	92 536.56 €	- 928.17 €	99 215.54 €	+ 1.00 %

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, 21 février 2025

Laurence LUNEAU
Présidente

Décision transmise en Préfecture

Le 25 FEV. 2025

Et affichée le 04 MARS 2025

